

Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Treize et le 28 Février

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

Etaient présents (25): Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philpson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHAXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Monsieur Aristé ALPHONSE, Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Jeanny Claude MONTANTIN, Monsieur Hugues MARIE, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Monsieur Léonard JERUL, Madame Roselyne CARDOVILLE,

Etaient absents (08) : Madame Maud URSULE, Monsieur Bernard BOURGAREL, Madame Henriette ALEXIS, Monsieur Gérard BLOMBOU, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Daniello FOULE, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Monsieur Eric MANNE.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n° 18-02-2013 **Chantier d'insertion voile traditionnelle**

La Ville souhaite mettre en œuvre un projet de chantier d'insertion consacré à la construction d'un canot à voile traditionnelle et de la formation d'un équipage pouvant participer aux courses officielles organisées par le Comité de Voile Traditionnelle de la Guadeloupe.

Il s'agit de sélectionner 8 jeunes mornaliens motivés à participer à cette action qui consistera en l'élaboration de projets d'insertion personnalisés pour ces derniers et de mettre en place un chantier d'insertion spécialisé dans la voile traditionnelle (entretien et réparation des canots, base nautique d'entraînement de haut niveau).



Les acteurs de l'insertion et les partenaires associatifs locaux, tels que la Mission Locale, le Pôle Emploi, l'association « Grand Récif », les clubs sportifs de la commune, seront mobilisés pour relayer l'information à un large panel de jeunes.

Cet ensemble est intégré dans le programme d'actions de la base nautique municipale, approuvé par le Conseil Municipal et correspond à la politique d'insertion initiée par la municipalité

La commune de Morne-à-L'Eau devra donc :

- Sélectionner les jeunes*
- Participer au financement du projet de chantier d'insertion : construction du canot, formation des jeunes...*

Ce projet sera réalisé en collaboration avec divers partenaires (la Région, le Conseil Général, la Mission Locale et d'autres partenaires privés). Le coût total de ce projet d'insertion sociale et professionnelle de nos jeunes mornaliens s'élève à 110 000€ (voir Budget Prévisionnel en annexe).

LE CONSEIL MUNICIPAL

***Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Où l'exposé du Maire***

Et après en avoir délibéré

DECIDE :

ARTICLE 1 : *D'approuver le projet de mise en place d'un chantier de voile traditionnelle à Morne-à-L'Eau.*

ARTICLE 2 : *D'approuver le plan de financement afférent à ce programme ainsi que présenté en annexe.*

ARTICLE 3 : *D'autoriser la participation financière communale à ce programme pour un montant de 9 000, 00 euros HT.*

ARTICLE 4 : *La dépense correspondante sera imputée au Budget Primitif 2013 de la Ville*

ARTICLE 5 : *D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général de la Guadeloupe dans le cadre du cofinancement de ce programme.*

ARTICLE 6 : *D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Régional dans le cadre du cofinancement de cette étude.*

ARTICLE 7 : *D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale dans le cadre du cofinancement de cette étude.*

ARTICLE 8 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le cofinancement de cette étude dans le cadre du Fonds Social Européen.

ARTICLE 9 : D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision et à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

ARTICLE 10: Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-à-L'Eau, le 28 Février 2013

Le Maire,



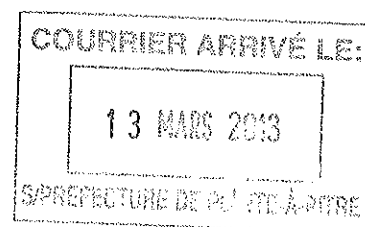
Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le

Formalités de publicité

effectuées le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.



BUDGET PREVISIONNEL
CHANTIER D'INSERTION VOILE TRADITIONNELLE

Date :

20/02/2013

CHARGES			PRODUITS		
Désignations	Fournisseurs	Montant	Partenaires Privés	Montant	Etat du Service
1ère partie "Nou la Osi-Morne à l'Eau en action"					
Construction canot	Alain FOI	14 000,00 €	Conseil Régional	12 000,00 €	
Grément	Divers prestataires	5 000,00 €	Partenaires Privés	10 000,00 €	
Equipement	Divers prestataires	5 000,00 €	Commune de Morne à l'Eau	9 000,00 €	
Formation Equipage	Divers prestataires	1 000,00 €			
Hébergement aux Saintes	Divers prestataires	5 000,00 €			
Frais de Déplacement	Divers prestataires	1 000,00 €			
Sous Total		31 000,00 €	Sous Total	31 000,00 €	
2ème partie "Chantier d'Insertion Professionnelle"					
Intervenants/Formateurs	Divers Prestataires	10 000,00 €	Conseil Régional	20 000,00 €	
Frais de Déplacement	Divers Prestataires	2 000,00 €	Conseil Général	35 000,00 €	
Rémunération des Jeunes (12 mois)	Divers Prestataires	50 000,00 €	DJSCS	5 000,00 €	
Matériels/Divers Frais de formation	Divers Prestataires	12 000,00 €	Fonds Social Européen	10 000,00 €	
Accompagnement projets individualisés	Divers Prestataires	5 000,00 €	Commune de Morne à l'Eau	9 000,00 €	
Sous Total		79 000,00 €	Sous Total	79 000,00 €	

TOTAL CHARGES	110 000,00 €	TOTAL PRODUITS	110 000,00 €
RESULTAT			

COURRIER ARRIVÉ LE:
13 MARS 2013
 S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE